



QUESTIONS AND ANSWERS

Project Title:	Expert Advisory & Peer Review Services: Land Rights & Valuation and Forestry
Request number:	RFSO 1000195058

QUESTION 1:

Will being listed as a Resource in the Standing Offer preclude that Resource or the Bidder company, during the period of the Contract, from being able to bid and work on other projects either directly or indirectly for First Nation / indigenous groups if no conflict of interest exists?

ANSWER 1:

As long as there is no conflict of interest, the resource in our Standing Offer could bid and work on “other projects” with first nations or indigenous groups.

QUESTION 2:

At the time of bid submission, do all of the resources submitted need to have, as a minimum, their Reliability Clearance, or can it be “pending” and not required until the firms call up or TA is issued

ANSWER 2:

The security requirements to all companies and personnel must be met before issuance of the Standing Offer.

QUESTION 3:

We are exploring a JV arrangement with an Aboriginal Firm which is located on one of the First Nation’s reservation. Is it required for Indigenous People working on the contract but who live on a Reservation require a security clearance issued by the Government of Canada?

ANSWER 3:

Security clauses applies to all companies and personnel in Joint venture event if the joint venture is done with an aboriginal firm. If the aboriginal company resource work from the aboriginal premises they would also need their document safeguarding capability. (and I.T. clearance to use their own I.T. systems)



QUESTIONS ET RÉPONSES

Titre du projet	Services d'experts et de services d'examen par les pairs, droits fonciers et évaluation des terres et foresterie
Numéro de demande	DOC 1000195058

QUESTION 1:

Est-ce que le fait d'être inscrite comme ressource dans l'offre à commandes empêchera cette ressource ou entreprise soumissionnaire, pendant la durée du contrat, de soumissionner et de travailler sur d'autres projets, directement ou indirectement pour des Premières Nations / groupes autochtones, s'il n'existe pas de conflit d'intérêt?

RÉPONSE 1:

Tant qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt, la ressource inscrite dans notre offre à commandes peut soumissionner et travailler sur «d'autres projets» avec des Premières Nations ou groupes autochtones.

QUESTION 2:

Au moment de la présentation de la soumission, toutes les ressources disponibles doivent-elles avoir, au minimum, leur cote de fiabilité, ou, peuvent-elles être " en attente " et non requises jusqu'à ce que le premier appel d'offres ou (TA) soit émis ?

RÉPONSE 2:

Les exigences en matière de sécurité pour toutes les entreprises et tout le personnel doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes.

QUESTION 3:

Nous étudions la possibilité de conclure une coentreprise avec une entreprise autochtone située dans l'une des réserves de la Première Nation. Est-ce obligatoire pour les Autochtones qui travaillent à contrat, mais qui vivent sur la réserve, d'obtenir une cote de sécurité délivrée par le gouvernement du Canada?

RÉPONSE 3:

Les clauses de sécurité s'appliquent à toutes les entreprises et à tout le personnel d'une entreprise commune même si celle-ci est réalisée avec une entreprise autochtone. Si l'entreprise autochtone travaille à partir des locaux de l'entreprise autochtone, elle aura également besoin de démontrer sa capacité de protection des documents. (et autorisation informatique d'utiliser leurs propres systèmes informatiques).